EUREKA HANDICAP

OFFRE DE SERVICE 2020



CE QUE DIT LA LOI

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des Chances, la participation et la citoyenneté des personnes Handicapées ; tous les établissements, privés et publics, de 20 collaborateurs et plus, sont assujettis à hauteur de 6% de leur effectif. Le recours au travail temporaire est l'une des solutions offertes par la loi pour permettre à chaque employeur de remplir son obligation d'emploi.

ADOPTEZ UNE POLITIQUE RH PLUS JUSTE

Au sein d'Eureka Handicap, nous assurons la promotion de l'emploi des Travailleurs Handicapés au sein de nos agences et des entreprises. Nos référents handicap locaux travaillent activement et veillent à ce qu'une écoute attentive et un accompagnement adapté soient proposés à tout salarié intérimaire ou candidat handicapé.

Historiquement engagé pour révéler les talents nous déployons notre approche : seules les compétences comptes. Eureka Handicap offre des prestations surmesure pour donner accès à TOUS les talents :

01

Diagnostic & Conseil

Mise en conformité de votre entreprise en matière de politique RH & sur la mobilisation d'aides financières



Formations

réalisées par notre organisme interne pour monter en compétences vos collaborateurs

02

Sourcing & recrutement

Nos équipes de proximité trouvent les candidatures adaptées à vos besoins



Sensibilisation & accompagnement

des équipes à l'intégration de Travailleurs Handicapés











